



Le Conseil Informe...

SÉANCE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ FÉVRIER 2017

Visitez notre site Web au www.municipalite.ladore.qc.ca
et notre page Facebook « Municipalité de La Doré »

**N.B. : Les procès-verbaux et les séances du conseil municipal sont disponibles
en ligne sur le site Web municipal**

POUR ASSURER UNE RELÈVE ET LE FUTUR DE LA DORÉ!

Le conseil municipal est unanime, si La Doré veut se maintenir et continuer ses missions, il faut accorder des conditions adéquates aux élus (élues) afin de recruter des personnes qualifiées et engagées pour le prochain mandat de quatre ans (2017-2021) dans notre municipalité. Particulièrement pour la fonction de Maire ou Mairesse car celle-ci requière désormais beaucoup de temps, d'énergie et de contributions face aux enjeux du 21^e siècle et à la survie des communautés rurales par la lutte à la baisse démographique et l'attraction de nouveaux citoyens et citoyennes travaillant dans nos entreprises locales et de proximité.

Le conseil a proposé des modifications sur le salaire du Maire ou de la Mairesse qui entreront en vigueur après les élections de novembre 2017, soit le 1^{er} janvier 2018. Si les nouveaux membres du conseil ne partagent pas ces orientations, le règlement sur la rémunération du Maire et des Élus en novembre 2017, il pourra l'abroger avant son entrée en vigueur pour l'année 2018, après les élections municipales.

Un avis public a été donné et affiché aux endroits habituels (Caisse Desjardins, hôtel de ville) et est disponible au bureau municipal ou, sur demande, à info@municipalite.ladore.qc.ca.

ENTENTES AVEC LA FABRIQUE ET L'ÉVÊCHÉ

Suite à l'autorisation du Diocèse de Chicoutimi, le conseil municipal a adopté différentes résolutions afin de procéder dans un appel d'offres public afin de réaliser le déménagement des bureaux et des services administratifs dans la partie Ouest (arrière vers rue des Saules) de l'église.

RELOCALISATION DE LA CASERNE DES POMPIERS

La Municipalité a reçu la confirmation de son admissibilité à une aide financière de 65% des coûts estimés de ce projet. C'est pourquoi le conseil municipal a autorisé différents mandats afin de réaliser ce projet.

Il est à noter que la caserne actuelle ne répond pas aux normes établies particulièrement pour les espaces pour trois camions, les superficies de travail sécuritaire pour la brigade, la présence de gaz toxiques pour les pompiers et le personnel de l'hôtel de ville, les émanations de monoxyde de carbone dans la caserne et l'hôtel de ville et, finalement, les risques associés à la sécurité routière engendrés par une circulation intense qui bloque la sortie des véhicules incendie lors des urgences et le peu de stationnement.

La nouvelle caserne serait localisée sur un terrain municipal vacant acquis suite à la démolition de l'ancienne Bar O-B en 2007.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné que:

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2017, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement de modification numéro 2017-002 et intitulé "Amendement au règlement de zonage pour les usages des zones Forestières (F).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 22 février 2017, à 13h30 à la salle du conseil municipal. L'assemblée a pour but d'expliquer l'amendement au règlement de zonage pour les zones F (forestière). Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, Technicien aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement 2017-002 pourra être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Localisation de la zone visée :

La zone visée par le projet de modifications 2017-002 est située en zone forestière.

Date de l'avis 2017-02-07

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale



FINANCES

DÉPENSES ☞ Les membres du conseil ont accepté le journal des achats du mois de janvier 2017 pour un montant total de 212 601.02\$ incluant les taxes et les dépenses du Centre des Loisirs, de la Bibliothèque Gilbert-Langevin et du Complexe sportif. Les paiements des dépenses ont été autorisés.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Construction de la nouvelle caserne de pompiers :
 - autorisation de finalisation du mandat aux architectes (10 680\$);
 - attribution du mandat pour les services d'ingénierie à Gemel inc (34 800\$);
- Réaménagement des bureaux municipaux :
 - autorisation de finalisation du mandat des architectes (8 045\$);
 - attribution du mandat de services professionnels pour la caractérisation de l'amiante à Gesfor inc. (2 200\$ estimé);
- Autorisation à WSP Canada pour la demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'un certificat d'autorisation dans le projet de déphosphatation des étangs;
- Attribution du mandat de détermination des marges avant générales existantes dans les zones urbaines de la Municipalité à Dany Renaud Arpenteur-géomètre (1 100\$).

GESTION MUNICIPALE

- Acceptation de la politique d'harmonisation de la rémunération des personnes-ressources de la MRC Domaine-du-Roy en lien avec les cours offerts à la population;
- Mutuelle des municipalités du Québec : Ristourne de 5 736\$;
- Acceptation du protocole d'entente entre la CREDD, la Fabrique, la Municipalité de la Paroisse de La Doré et Allo Transport pour l'utilisation d'une partie du stationnement de l'église pour le covoiturage;
- Présentation de l'avis de motion pour un règlement sur les bornes d'incendie;
- Adoption par résolution d'un règlement modifiant le règlement de zonage pour la zone forestière (F);
- Appui au regroupement Québec en forme pour la promotion de l'activité physique.

COMMUNAUTAIRE

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 13 AU 17 FÉVRIER 2017 ☞ Les membres du conseil sont d'avis que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de La Doré et du Saguenay-Lac-St-Jean. De plus, le décrochage a des répercussions importantes sur d'autres enjeux tels que les questions de santé publique, la criminalité, la pauvreté, la relève et la qualification de la main-d'œuvre. Le taux de décrochage au secondaire des garçons du Saguenay-Lac-St-Jean en 2012-2013 était de 14.9% alors que celui des filles était de 8.9%. Les membres du conseil ont donc déclaré officiellement dans notre municipalité les dates du 13 au 17 février 2017 comme étant les **Journées de la persévérance scolaire** et ont réaffirmé, par le fait même, que la diplomation du plus grand nombre de jeunes constitue l'une des bases du développement de notre communauté.

ÉVALUATION MUNICIPALE ☞ Prenez avis que depuis le 24 janvier, la firme d'évaluation municipale CEVIMEC-BTF procédera à la mise à jour des dossiers d'évaluation en faisant l'inspection des propriétés de notre municipalité. Merci de votre collaboration.

STATIONNEMENT ☞ N'oubliez pas qu'à partir du **15 novembre 2016** et ce jusqu'au **1^{er} avril 2017** il est **interdit de stationner** ou d'**immobiliser** un véhicule sur le chemin public entre **minuit et 7h**.

CLSC ST-FÉLICIEN ☞ Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe les usagers du CLSC de Saint-Félicien qu'ils devront dorénavant prendre rendez-vous en téléphonant au **418 679-5270** pour voir l'infirmière des services courants CLSC. Ce nouveau mode de fonctionnement sera en vigueur à partir du 7 février 2017.

Cette mesure permettra d'améliorer les services à la clientèle grâce à une réduction du temps d'attente sur place. Les principaux services offerts par l'infirmière des services courants CLSC sont les suivants :

- injection de médicaments;
- changement de pansements;
- administration d'antibiotiques intraveineux;
- lavage d'oreilles;
- entretien des cathéters centraux.

Les heures d'ouverture du CLSC de Saint-Félicien sont de 8h à 16h, du lundi au vendredi.

LOISIRS ET CULTURE

FORMATEURS RECHERCHÉS ☞ La Commission scolaire est à la recherche de personnes intéressées à offrir un cours personnalisé aux élèves de l'école primaire (exemple : tricot, guitare acoustique, peinture, basketball, etc.) Contactez madame Lorraine Maltais à l'école Maria-Goretti au 418-275-1720.



Club des internautes amis de La Doré

Le club des internautes amis de La Doré offre les formations suivantes :

- FACEBOOK (pour les particuliers) : mercredi 15 février de 9 h à midi
- WINDOWS 10 : mercredi 15 février de 13 h à 16 h
- FACEBOOK (créer une page pour votre organisme) : lundi 20 février de 9 h à midi
- ENTRETIEN DES ORDINATEURS (mise à jour) : lundi 20 février de 13 h à 16 h

Endroit : Local de la Maison des Jeunes de La Doré

Coût : 20.00 \$

Durée : 3heures

EN COLLABORATION AVEC SERVICES & QUALITÉ DE VIE DE LA DORÉ

Date limite pour vous inscrire 14 février :

Mme Thérèse Rochefort (S.Q.V.) 418-256-3643

Courriel : ladoregic@gmail.com



